



garde pas vraiment alternee.....

Par **calypso9**, le **01/03/2012** à **16:50**

je vis seule avec mon fils, son pere n en voulait pas, mais il l a quand meme reconnu, nous n etions pas maries. pour qu il voit son fils, je l accueillais a mon domicile....nous pratiquions le partage des "frais":je lui presentais les factures et il me reglait la moitie du montant. actuellement il me verse une pension.Mais il ne voit son fils que de maniere tres irreguliere : environs 4 heures par semaine, et encore....!!!mon fils reclame son pere de plus en plus souvent et son pere me dit qu il travaille beaucoup, qu il est fatigue et que ces horaires ne sont pas "pratiques"... ai je le droit de l obliger a prendre son fils de facon plus reguliere ?? un week end sur deux par exemple, ou alors, vu son emploi du temps particulier, de lui donner a chaque fois qu il est de repos?? idem pour les vacances scolaires ?? la moitie de chaque periode de vacances ?? merci d avance

Par **Laure11**, le **01/03/2012** à **19:52**

Bonjour,

Vous feriez mieux de contacter le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre fils (donc votre domicile).

Un avocat n'est pas obligatoire.

Vous demandez la garde de votre fils.

Le JAF, selon les disponibilités du père, statuera sur un droit de visite et d'hébergement, ainsi que sur le montant d'une pension alimentaire.

Vous ne pouvez pas obliger le père à prendre son fils s'il ne veut pas, même avec une décision du JAF.

Cdt